SEE FOLLOWING NOTE

PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

in support of canadian farmers

Agriculture Canada

Canada

Agriculture is a $20-billion industry, an important source of employment and a major contributor to Canada's balance of trade. It is a significant part of the economic lifeblood of every region of the country.

In recent years, however, many Canadian farmers have faced difficult circumstances, such as unfair international competition and high debt loads. In each case, the Government of Canada has risen to the challenge. On December 15, 1987, the federal government introduced a series of new measures that not only address immediate problems facing Canadian farmers but also promote longer-term stability and strength for the farm sector. In cooperation with provincial governments and the agri-food industry, the federal government has renewed its commitment to Canadian farmers by strengthening existing programs and developing innovative responses to changing needs.

This publication outlines the complete range of federal programs designed to assist farmers. It bears witness to the importance of Canadian agriculture and to the federal government's commitment to maintain the vigor of this vital sector in the years to come.

John Wise
Minister of Agriculture

Charles Mayer
Minister of State
Grains and Oilseeds

Pierre Blais
Minister of State
for Agriculture

contents

Introduction / 3

Safety Net Programs / 4

Financing Assistance and Tax Measures / 9

Developmental Programs / 17

Transportation Assistance Programs / 25

Special Assistance Measures / 27

Agriculture Canada Publication 1815E
available from
Communications Branch, Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C7

©Minister of Supply and Services Canada 1988
Cat. No. A15-1815/1988E ISBN: 0-662-16361-3
Printed 1986 Revised 1988 175M-7:88

Également disponible en français sous le titre
Un coup de pouce aux agriculteurs canadiens.

introduction

As Canadian agriculture is a major force in our economy, the Government of Canada has placed top priority on strengthening it.

Agriculture means business for thousands of Canadians. In 1986, the agri-food sector:

- employed 15% of all Canadians;
- accounted for 10% of gross domestic product;
- exported $8.4 billion worth of products; and
- accounted for more than 46% of Canada's positive trade balance.

The needs of farmers and the unique nature of the agri-food sector have generated a wide range of federal and provincial support programs. In 1987, the Government of Canada spent $3.9 billion in support of Canadian agriculture. Programs include immediate assistance to cushion the effect of production and sales fluctuations, and assistance to improve the long-term competitiveness of the sector. Working closely with the provinces, the federal government continues to support progress and development in Canada's agri-food industry.

SAFETY NET PROGRAMS....

Agricultural Stabilization Act

Purpose The act supports and stabilizes the prices of specific agricultural commodities – cattle, hogs, lambs, wool, industrial milk and cream, corn and soybeans. In addition, it covers oats, barley, winter wheat and spring wheat not marketed by the Canadian Wheat Board. Other farm commodities can also be designated for support under the act as conditions warrant.

Assistance provided Payments are made when prices are low or costs are high compared with previous years. For some commodities, tripartite stabilization schemes have been introduced. They are funded equally by the federal government, participating producers and provincial governments.

Federal contributions in 1986-87 Federal payments to producers were about $345.5 million.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-5880

Western Grain Stabilization Act

Purpose The program protects grain producers in the Canadian Wheat Board area by offsetting drops in cash flow due to price fluctuations, reduced sales or increases in production costs.

Assistance provided Participants receive support payments from a fund created by contributions from themselves and the federal government. Payments are made when the net cash flow from prairie grain production is less than the previous 5-year average. The federal government amended the act in 1985 to allow for early interim payments in years when payouts are triggered.

Payouts to producers in 1987 This statutory program paid about $1.4 billion to participating producers for the 1986-87 crop year.

For more information Contact:

Western Grain Stabilization Administration
Winnipeg, Manitoba R3C 3H5
(204) 983-3384

Crop Insurance

Purpose Crop insurance protects farmers against crop losses caused by natural perils.

Assistance provided In most provinces, the federal government shares the cost of insurance premiums equally with participating producers. The provincial government pays the administrative costs. In Quebec and Newfoundland, the

federal and provincial governments each pay 25% of the insurance premiums and share the administrative costs equally.

Federal expenditure in 1986-87 The federal government's contribution to premiums was $212.7 million. Total indemnity payments to insured farmers during this period were about $398 million.

For more information Contact the crop insurance agency in your province, or:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-5880

Dairy Policy

Purpose The policy gives efficient producers of milk and cream the opportunity to get a fair return for their labor and investment and to supply consumers with a continuous and adequate supply of high-quality dairy products.

Assistance provided In January 1986, the federal government announced its 5-year dairy policy. This took the form of a commitment to continue the supply management program for industrial milk and cream and to continue establishing support prices for butter and skim milk powder. The government also provides a direct subsidy payment of $1.675/kg of butterfat (equivalent to $6.03/hL of milk containing 3.6 kg of butterfat) on industrial milk and cream production within over-

all domestic requirements. The payment also applies on up to 1.1 million hectolitres of exports of whole milk products.

Federal commitment The government has set aside about $1.5 billion for the 5-year period 1985-86 to 1990-91.

For more information Contact:

Information Services
Canadian Dairy Commission
2191 Riverside Drive
Ottawa K1A 0Z2
(613) 998-9490

Agricultural Products Board

Purpose The board provides producers with marketing support when they are receiving low prices because their agricultural commodities are in over-abundant supply.

Assistance provided The board buys, stores or processes surplus commodities and then sells or exports them when market prices have improved. This increases the financial return to the producers when they are ready to sell their commodities, even though a market may not exist at that time.

Federal expenditures in 1986-87 The government spent $8.7 million to buy, store and handle such commodities as grapes, raspberries, canned fruits and canned vegetables.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-5880

CANADIAN GRAIN AND OILSEED RECEIPTS, 1981/84-1988

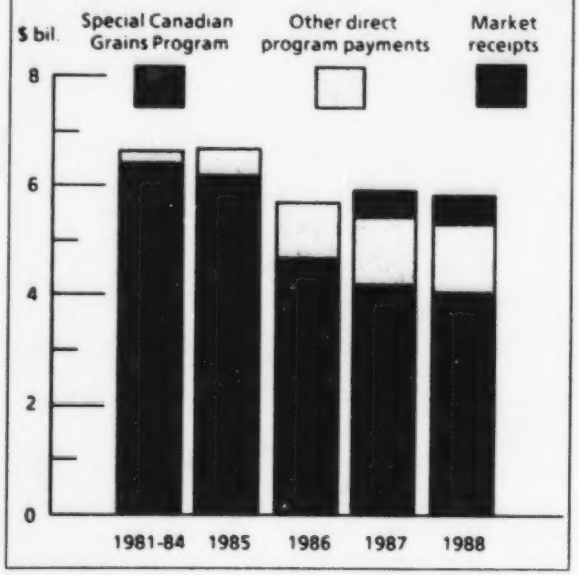

FINANCING ASSISTANCE AND TAX MEASURES....

Purpose The program reduces the burden of farm input costs.

Assistance provided Rebates on farm gasoline and diesel fuel introduced by the federal government effectively offset federal sales and excise taxes on these products.

Producer benefits This program, announced in December 1984, saves farmers more than $200 million annually and has been extended until December 31, 1989.

For more information Contact your local Revenue Canada office, or:

Gasoline Tax and Refunds Section
Revenue Canada
Ottawa K1A 0L5
(613) 957-1300

Capital Gains Exemption

Purpose The exemption reduces the capital gains tax on the sale of farm properties.

Assistance provided Beginning in 1985, a full-time farmer could sell his/her farm and its assets

without paying capital gains tax on the first $500 000, subject to minimum tax regulations. On other kinds of assets, the exemption on capital gains taxation is limited to $100 000.

For further information Contact your District Taxation office.

Farm Credit Corporation (FCC)

Purpose The corporation provides financial services that help farmers establish, develop and maintain viable farm enterprises.

Assistance provided The FCC makes and administers farm loans under the Farm Credit Act and the Farm Syndicates Credit Act. It also offers, to its applicants and borrowers, counseling and assistance in the planning, organization and development of farm businesses. The corporation offers a shared-risk mortgage to help farmers minimize the risk associated with volatile interest rates. It also offers long-term loans with fixed interest rates for periods ranging from 5 to 15 or more years.

Since May 1986, the FCC has also offered its clients commodity based loans with 6% interest rates and a principal indexed to farm commodity prices. These benefit farmers unable to meet the repayment terms of conventional loans.

In December 1987, the federal government anounced the provision of $100 million to cover corporate losses of the FCC, and made a commitment to provide additional financing as soon as the corporation's business plan is developed. In addition, a loan payment of $103 million due from the FCC in January 1988 was deferred to ensure the corporation had adequate funding to complete its lending program.

Federal expenditures Current outstanding FCC loans amount to close to $5 billion. Benefits that farmers will receive through lower interest rates under the FCC's commodity based loans program could exceed $150 million over the life of the loans.

For further information Contact your local Farm Credit Corporation office, or:

Farm Credit Corporation (head office)
434 Queen St.
Ottawa K1P 6J9
(613) 996-6606

Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act

On February 1, 1988 the Farm Improvement Loans Act was expanded and came into effect under its new name, the Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act.

Purpose The act increases the availability of short- and intermediate term loans at reasonable interest rates to farmers who wish to improve and develop their farms. It also provides for loans for the processing, distribution or marketing of farm products by cooperative associations.

Since 1984, the federal government has increased its direct assistance to agriculture by 300%.

Assistance provided Through federal government loan guarantees, credit is made available at preferred interest rates to farmers wanting to improve the efficiency of their operations or for those who form a cooperative for the further processing, distribution or marketing of farm products.

Federal loan guarantees in 1986-87 Under this program, 8 784 loans were guaranteed for a total value of $115.4 million. During this period, the federal government paid out $5.2 million in claims.

For further information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-5880

Farm Debt Review Act

Purpose The act facilitates financial arrangements between farmers in difficulty and their creditors.

Assistance provided The legislation ensures that farmers in financial difficulty or facing foreclosure have access to an impartial third-party review of individual circumstances and possible financing/refinancing options. The review seeks a voluntary and mutually satisfactory agreement between farmer and creditor(s).

Federal expenditures This program, announced in the 1986 federal budget, used about $14 million for the operation of the review boards over the period ending March 31, 1988. Due to the key role played by the boards in helping farmers in financial difficulty, the federal government is providing almost $40 million for their continued operation to 1991. The government has also made financial provisions so that the Farm Credit Corporation

In 1987, direct payments under federal and provincial government programs accounted for 18.1% of producers' farm cash receipts.

FARM CASH RECEIPTS FROM MARKET AND GOVERNMENT PROGRAM PAYMENTS, 1981-1987

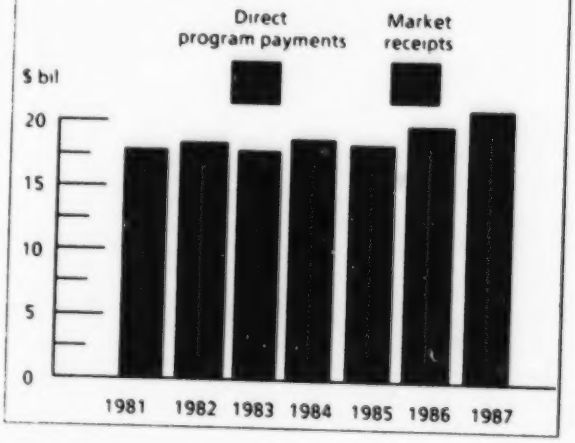

can participate in arrangements made through Farm Debt Review Boards.

For more information Contact the Farm Debt Review Board in your province, or:

Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-9554

Advance Payments for Crops Program

Purpose The program improves the marketing potential for specified crops and increases returns to producers.

Assistance provided Guaranteed interest-free loans are available to eligible producer groups so that advance payments can be made to their members. These payments allow farmers to store their crop until market conditions improve. The program is available for all storable crops, except wheat, oats and barley produced in the Canadian Wheat Board designated areas.

In 1986, Canadians spent 10.3% of their personal disposable income on food they prepared at home and 4% on meals they ate away from home.

Federal expenditures in 1986-87 The federal government guaranteed about $338 million and advanced $204 million to farmers through their producer organizations. Interest costs of $7 million were absorbed by the government. About 50 producer associations across the country benefited from this program in the 1986-87 crop year.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-5880

Prairie Grain Advance Payments Act

Purpose The program improves prairie grain farmers' cash flow during periods when they must hold their inventory on the farm.

Assistance provided Within the Canadian Wheat Board designated areas, eligible producers of wheat, oats and barley receive an interest-free cash advance until delivery quotas are open and marketing opportunities improve. The act was amended to make the program more responsive to farmers' needs and came into effect August 1, 1987.

Federal expenditures in 1986-87 About $642.5 million was advanced to producers by the Canadian Wheat Board with interest costs of $18.8 million being absorbed by the government.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-5880

In 1986, agricultural products accounted for 45% ($1.8 billion) of Canada's total export surplus in goods ($4 billion).

DEVELOPMENTAL PROGRAMS....

Inspection and Regulation Programs

Purpose The programs protect the marketability of agricultural, food and forest products. The federal government sets and enforces standards to safeguard human, animal and plant health and to facilitate national and international trade, while recognizing that industry is ultimately responsible for the health, safety and quality of products.

Priorities Inspection and regulation programs:

- prevent the introduction into Canada of exotic diseases, insects, weeds and other dangerous entities of plant or animal origin;
- control and eradicate exotic diseases, insects, weeds and other dangerous entities of plant or animal origin that do gain entry into Canada;
- prevent and remove threats to human health and safety created through chemical or bacterial hazards associated with food and agricultural products;
- prevent, control and eradicate domestic animal or plant diseases of significance to the economy or human health;
- provide the inspection and certification required for export; and
- ensure the certification of agricultural and food products for economically significant quality (grade) factors.

Federal expenditures for 1986-87 The federal government spent $241.5 million on inspection and regulatory programs.

For more information Contact:

Food Production and Inspection Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 992-2114

Scientific Research and Development

Purpose Research is used to improve the long-term marketability of Canadian agricultural products.

Areas of research Long-term research is concentrated on reducing the cost of production and adding to the value and diversity of agricultural products. To complement this work, other research focuses on environmental safety and product quality.

More than 50 agricultural establishments across Canada work closely with industry and the provinces. Studies are underway in such fields as biotechnology, integrated pest management, crop and animal breeding, soil and water conservation and food processing. This research addresses not only immediate needs but ensures that the Canadian agri-food sector remains internationally competitive.

Federal expenditures for 1986-87 About $229 million was spent on agricultural research.

For more information Contact:

Research Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C6
(613) 995-5301

AGRI-FOOD SECTOR'S CONTRIBUTION TO THE CANADIAN ECONOMY IN 1986

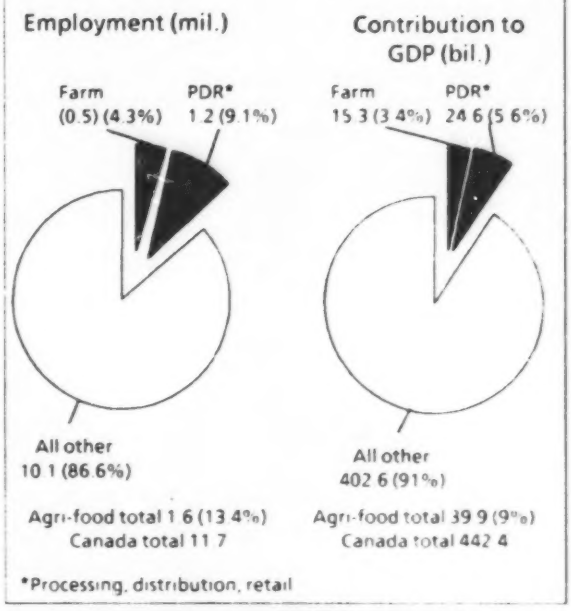

*Processing, distribution, retail

Agricultural Development Agreements

Purpose The agreements encourage regional development based on the agricultural and food production potential of each province.

Assistance provided Since 1984, the federal government has signed a series of 5-year agreements, subsidiary to federal-provincial economic and regional development agreements, with British Columbia, Saskatchewan, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Prince Edward Island. Goals include resource conservation, improving sectoral productivity, exploiting export opportunities and encouraging development of secondary industries.

Outside these agreements, other regional agricultural initiatives include:

- the Soil and Water Enhancement Program (SWEEP), a 5-year federal-provincial agreement to improve soil and water quality in southwestern Ontario;
- the Assistance Plan for Innovation and Technology Transfer in the Quebec agri food industry which encourages commercial assessment of new opportunities;
- the Atlantic Livestock Feed Initiative which provides incentives in each of the four Atlantic provinces to increase feed grain and forage production capability;
- the Canada/Alberta Agreement on Soil, Water and Cropping Research and Technology.

Federal allocations The federal government has committed more than $202 million to economic and regional development agreements. In addition, the allocation for SWEEP is $15 million; for the Quebec Innovation and Technology Transfer Program, $5 million; for the Canada/Alberta Soil, Water and Cropping agreement, $2 million; and for the Atlantic Livestock Feed Initiatives, $35 million.

For more information Contact the regional office of the Agricultural Development Branch in your province, or:

Special Programs Division
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-9554

Canadian Agricultural Market Development Initiative

Purpose The program encourages economic development in the Canadian agricultural and food products industries by providing financial assistance for market development.

Assistance provided The maximum federal contribution for any one project is $250 000 annually, or up to $750 000 over the period of the initiative.

Federal expenditures Since this program became operational in April 1985, about $3.7 million in contributions have been made.

For more information Contact the regional office of the Agricultural Development Branch in your province, or;

Special Programs Division
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-9554

Production Development Assistance Initiative

Purpose The program encourages economic development in the Canadian agricultural industry by providing financial assistance for production and human resource development.

Assistance provided The maximum federal contribution for any one project is $250 000 annually, or up to $750 000 over the period of the initiative.

Federal expenditures Since the program became operational in April 1985, about $17.4 million in contributions have been made.

For more information Contact the regional office of the Agricultural Development Branch in your province, or;

Special Programs Division
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-9554

New Crop Development Fund

Purpose The program assists development of new crop varieties and production technologies, timely and effective evaluation of new crops, and in determining their potential for commercial adoption.

Assistance provided The program contributes to projects originating from universities and other non-profit organizations.

Estimated federal expenditures The program has an annual budget of $750 000.

For more information Contact the regional office of the Agricultural Development Branch in your province, or;

Special Programs Division
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
(613) 995-9554

Prairie Farm Rehabilitation Administration (PFRA)

Purpose PFRA works with farmers and provincial governments in the three prairie provinces to promote conservation of prairie soils and to conserve and develop the region's water resources.

Assistance provided Farmers receive financial and technical assistance for on farm construction

of wells, dugouts, stockwatering dams and irrigation works, and for the institution of soil conservation measures. Small communities receive technical and financial assistance for the development of sources of water, including wells, dugouts and water pipelines.

PFRA also provides seedlings free of charge for shelterbelts. The pasture program helps conserve marginal land while supplying valuable grazing to farmers and ranchers.

Federal expenditures for 1986-87 PFRA's total expenditures amounted to $72.9 million, excluding drought programs.

For more information Contact:

Communications Unit
Prairie Farm Rehabilitation
Administration (PFRA)
Regina, Saskatchewan S4P 0R5
(306) 780-5884

TRANSPORTATION ASSISTANCE PROGRAMS....

Purpose The Western Grain Transportation Act provides a federal subsidy of about $700 million a year for the transportation of prairie grain. The act established the Grain Transportation Agency which works with the grain industry in developing a more efficient handling and transportation system.

Assistance provided The act provides for subsidies to the railways to make up the difference between freight rates paid by prairie grain producers and the cost of moving their grain to ports in British Columbia, Thunder Bay and Churchill.

Federal expenditures Under the act, the Government of Canada will spend about $700 million in the 1987-88 crop year.

For more information Contact:

Grain Transportation Agency
135 Lombard Ave.
Winnipeg, Manitoba R3B 0T4
(204) 949 3212

Feed Freight Assistance

Purpose This assistance helps livestock feeders in feed deficit areas of the country.

Assistance provided Feed freight assistance partly offsets the cost of transporting Canadian feed grain from surplus areas to deficit areas of the country. Payment is also made on local grain sold commercially in the feed-deficit areas.

Federal expenditures in 1986-87 During the period, assistance totaled $15.8 million.

For more information Contact:

Livestock Feed Board of Canada
5180 Queen Mary Road, Room 400
P.O. Box 177, Snowdon Station
Montreal, Quebec H3X 3T4
(514) 283-7505

Note The federal government also provided over $250 million in 1986-87 to a number of other specialized programs that support transportation of agricultural goods. For further information on these programs, contact:

Canadian Transport Commission
15 Eddy St.
Hull, Quebec K1A 0N9
(819) 997-6567

Although Canada ranks sixth in world production of wheat, it is the second largest exporter, behind the U.S. In 1986-87, it shipped 23% of the world's wheat exports.

SPECIAL ASSISTANCE MEASURES....

Special Canadian Grains Program

Purpose This program reduces the impact of the European Community-U.S. subsidy war on Canada's grain sector by enhancing the cash flow of Canadian grain producers.

Assistance provided The special cash payment is made on the 1987 crop, with payments to producers in 1988. Payments are calculated on the basis of seeded acreage of eligible crops and average yields. Assistance rates reflect the relative price declines arising in each commodity from the EC-U.S. trade dispute.

Crops covered under the program are wheat, barley, oats, rye, mixed grains, corn, soybeans, canola, flax and sunflower seeds, specialty crops and honey. Payments are also made on summerfallow within the Canadian Wheat Board designated area. Grains used for silage, forage seed, green feed and hay are excluded.

Payments are limited to $25 000 per producer.

Federal expenditures Assistance totaled $1.1 billion in 1988, including the interim payment of

Canada is the world's largest producer (14.6 million tonnes in 1986-87) and exporter of barley, accounting for 35% of world exports.

about $750 million. In 1987, assistance was $1 billion, for a total of $2.1 billion over the 2-year period.

For more information Contact:

Administrator
Special Canadian Grains Program
Agriculture Canada
Ottawa K1A 1J3
1-800-267-6343

Canadian Rural Transition Program

Purpose The program helps farm families who cease farming because of financial difficulties and wish to start a new non-farming career.

Assistance provided The program provides for a transition grant (up to $1600) and additional financial assistance for a further 22 weeks. It also provides assistance for training, transportation to seek employment, relocation and starting a new business, plus wage reimbursement for employers. Job and personal counseling are also available.

Canadian farmers earned farm cash receipts of $20.4 billion in 1986 from commodities that included cereals and oilseeds (31.4%), beef and dairy cattle (31.4%), hogs (10.4%), poultry and eggs (7.1%) and fruits and vegetables (4.1%).

Estimated federal expenditures Since the program began in September 1986, about $9 million has been spent to March 31, 1988. An additional $28 million is budgeted for the period ending March 31, 1991.

For more information Contact your local Canada Employment Centre, Farm Credit Corporation office, Canada Farm Labour Pool, or:

Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A OC5
(613) 995-9554

In addition to the programs described in this publication, the federal government funds many others that benefit agricultural producers and the agri-food sector. They include:

- registration and inspection of seed, feed, fertilizer and pesticides;
- record of performance programs for livestock;
- export development and promotion;
- dissemination of market information through market price reports and forecasts;
- supervision of national marketing agencies for eggs, turkeys and broiler chickens;

- support through the Agricultural Products Cooperatives Marketing Act and the Agricultural Enhancement Fund.

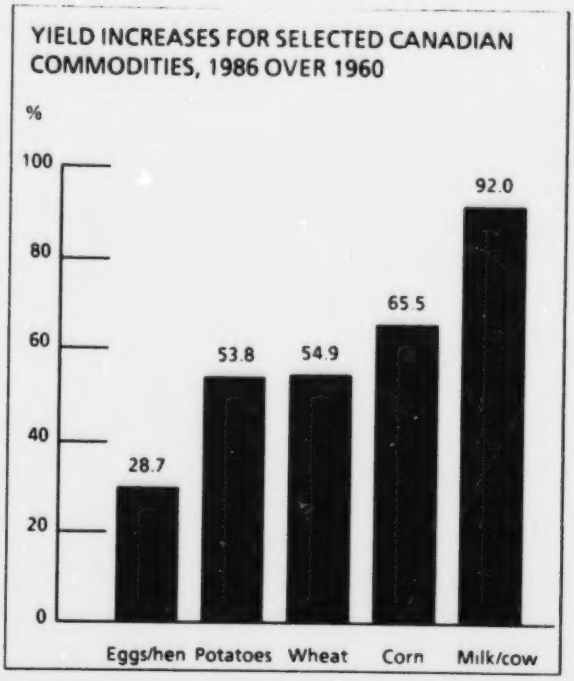

un coup de pouce aux agriculteurs canadiens

Agriculture Canada

Canada

L'agriculture est à la fois un secteur d'activités qui engendre 20 milliards de dollars, une source majeure d'emplois et un élément fondamental de la balance commerciale du Canada. C'est un moteur économique important dans chaque région du pays.

Ces dernières années, toutefois, de nombreux agriculteurs canadiens ont vécu des moments difficiles par suite d'un endettement excessif ou de la concurrence déloyale sur les marchés internationaux. Chaque fois, le gouvernement du Canada s'est montré à la hauteur de la situation. Le 15 décembre 1987, il a adopté un train de nouvelles mesures visant non seulement à soulager les problèmes immédiats des agriculteurs canadiens, mais aussi à favoriser la stabilité et la vigueur à long terme de notre secteur agricole. De concert avec les gouvernements provinciaux et l'industrie agro-alimentaire, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement à l'égard des agriculteurs canadiens en renforçant les programmes existants et en élaborant des mesures innovatrices pour faire face à l'évolution des besoins.

La présente publication décrit toute la gamme des programmes fédéraux destinés à aider les agriculteurs. Elle témoigne non seulement de l'importance de l'agriculture canadienne, mais aussi de l'engagement du gouvernement canadien à maintenir le dynamisme de ce secteur vital.

Le Ministre de l'Agriculture,
John Wise

Le Ministre d'État aux
Céréales et oléagineux,
Charles Mayer

Le Ministre d'État
à l'Agriculture,
Pierre Blais

table des matières

Introduction / 3

Programmes de protection / 4

Aide financière et mesures fiscales / 10

Programmes de développement / 19

Programmes d'aide au transport / 28

Mesures d'aide spéciale / 31

Agriculture Canada Publication 1815F
On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
N°. de cat. A15-1815/1988F ISBN: 0-662-95033-X
Impression 1966 Révision 1988 80M-7:88

Also available in English under the title
In support of Canadian farmers.

introduction

L'agriculture constitue l'un des moteurs de l'économie canadienne. La renforcer est donc primordial pour le gouvernement du Canada.

Qui dit agriculture, dit affaires pour des milliers de Canadiens. En 1986, le secteur agro-alimentaire :

- employait 15 % de toute la population canadienne;
- engendrait 10 % du produit intérieur brut;
- exportait pour près de 8,4 milliards de dollars de produits; et
- revendiquait plus de 46 % de la balance commerciale positive du Canada.

Les besoins des agriculteurs et le caractère unique du secteur agro-alimentaire ont donné naissance à toutes sortes de programmes de soutien fédéraux et provinciaux. En 1987, le gouvernement du Canada a consacré 3,9 milliards de dollars à l'agriculture canadienne. Les programmes mis sur pied fournissent un secours immédiat afin d'atténuer l'effet des fluctuations de la production et des ventes, ainsi que de l'aide en vue d'améliorer la compétitivité à long terme du secteur. En collaboration étroite avec les provinces, le gouvernement fédéral continue de soutenir le développement du secteur agro-alimentaire canadien.

PROGRAMMES DE PROTECTION ...

Loi sur la stabilisation des prix agricoles

Objet La Loi soutient et stabilise le prix de produits agricoles déterminés : bovins, porcs, agneaux, laine, lait de transformation et crème, maïs et soja. Elle régit de plus les prix de l'avoine, de l'orge, du blé d'hiver et du blé de printemps qui ne sont pas commercialisés par la Commission canadienne du blé. Si les conditions le justifient, l'aide prévue par cette loi peut s'appliquer à d'autres denrées agricoles.

Aide fournie Des paiements sont versés aux producteurs quand les prix sont bas ou les coûts élevés en comparaison des années précédentes. Pour certains produits, on a adopté des plans tripartites de stabilisation financés à parts égales par le gouvernement fédéral, les producteurs participants et les gouvernements provinciaux.

Contributions fédérales en 1986-1987 Les paiements fédéraux versés aux producteurs s'élevaient à environ 345,5 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-5880

Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest

Objet Le Programme protège les céréaliculteurs situés dans la zone régie par la Commission canadienne du blé, en contrebalançant la baisse des ressources d'autofinancement due à la fluctuation des prix, à une diminution des ventes ou à l'augmentation des coûts de production.

Aide fournie Les agriculteurs participants reçoivent des paiements d'appoint puisés à même un fonds constitué par les contributions des producteurs et du gouvernement fédéral, quand la marge nette d'autofinancement de la céréaliculture est inférieure à la moyenne des cinq années précédentes. Le gouvernement fédéral a modifié la Loi en 1985 pour permettre le versement de paiements provisoires au moment opportun les années où cela s'avérera nécessaire.

Versements aux producteurs en 1987 Les producteurs participants ont reçu des paiements totalisant environ 1,4 milliard de dollars pour la campagne 1986-1987.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à :

L'Administration de la stabilisation
concernant
le grain de l'Ouest
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 3H5
(204) 983-3384

Assurance-récolte

Objet L'assurance-récolte protège les agriculteurs contre les pertes de culture occasionnées par des calamités naturelles.

Aide fournie Dans la plupart des provinces, le gouvernement fédéral partage à parts égales avec les producteurs participants le coût des primes d'assurance. Les gouvernements provinciaux, pour leur part, assument les coûts d'administration. Au Québec et à Terre-Neuve, les gouvernements fédéral et provincial paient chacun 25 % des primes d'assurance et partagent moitié-moitié les frais d'administration.

Dépenses fédérales en 1986-1987 La contribution fédérale aux primes s'élevait à 212,7 millions de dollars. Les paiements d'indemnisation versés pendant cette période aux producteurs assurés totalisaient environ 398 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à son organisme provincial d'assurance-récolte ou à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-5880

Politique laitière

Objet Cette politique donne aux producteurs de lait et de crème dont l'exploitation est efficace la possibilité de tirer un revenu équitable par rapport au travail fourni et à l'argent investi. Elle garantit en outre un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de haute qualité.

Aide fournie En janvier 1986, le gouvernement fédéral annonçait sa nouvelle politique laitière quinquennale. Il s'y engageait à maintenir le programme de gestion de l'offre pour le lait de transformation et la crème et à continuer de soutenir les prix du beurre et de la poudre de lait écrémé. Le Fédéral a également versé aux producteurs une subvention directe de 1,675 $ le kilogramme de matière grasse (soit 6,03 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kg de matière grasse) pour la production de lait de transformation et de crème ne dépassant pas les besoins du marché intérieur totaux et pour un maximum de 1,1 million d'hectolitres de produits de lait entier destinés à l'exportation.

Engagement du Fédéral Le gouvernement fédéral a engagé une somme approximative de 1,5 milliard de dollars dans ce programme quinquennal, qui a débuté en 1985-1986 et qui prendra fin en 1990-1991.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Commission canadienne du lait
Services d'information
2191, chemin Riverside
OTTAWA K1A 0Z2
(613) 998-9490

Office des produits agricoles

Objet L'Office aide les agriculteurs à commercialiser leurs produits quand les prix sont bas à cause d'une surabondance de l'offre.

Aide fournie L'Office achète, emmagasine ou transforme des produits excédentaires et les vend ou les exporte quand les prix du marché s'améliorent, ce qui permet aux producteurs de tirer un meilleur revenu de leur récolte quand ils sont prêts à la vendre, même si, à ce moment-là, la demande est inexistante.

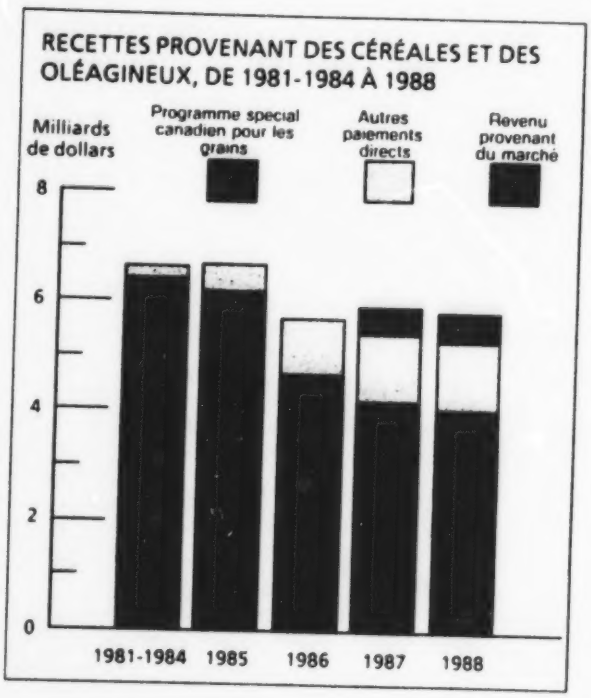

Dépenses fédérales en 1986-1987 Le gouvernement fédéral a consacré 8,7 millions de dollars à l'achat, à l'entreposage et à la manutention de produits comme les raisins, les framboises et les fruits en conserves.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-5880

AIDE FINANCIÈRE ET MESURES FISCALES ...

Programme de remise de la taxe sur le carburant agricole

Objet Le Programme allège le fardeau des coûts de production agricole.

Aide fournie Les remises accordées par l'administration fédérale sur l'essence et le carburant diesel à usage agricole annulent dans les faits les taxes de vente et d'accise fédérales payées à l'achat de ces produits.

Avantages économiques pour les producteurs Ce programme, annoncé en décembre 1984, permet aux agriculteurs d'épargner plus de 200 millions de dollars par année; il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1989.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au bureau de Revenu Canada de sa localité ou à la :

Section de la taxe sur l'essence et des remboursements
Revenu Canada
OTTAWA K1A 0L5
(613) 957-1300

Exemption sur les gains en capital

Objet Cette exemption réduit l'impôt sur les gains en capital réalisés par la vente de biens agricoles.

Aide fournie Depuis 1985, les agriculteurs à temps complet peuvent vendre leur ferme et ses biens sans avoir à payer d'impôt sur la première tranche de 500 000 $ de gain en capital, sous réserve des dispositions relatives à l'impôt minimal. Pour les autres types de biens, le plafond d'exemption est fixé à 100 000 $.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au Bureau de l'impôt de son district.

Société du crédit agricole (SCA)

Objet La société fournit des services financiers aux agriculteurs pour leur permettre d'établir, de développer et de maintenir une exploitation viable.

Aide fournie La SCA consent et gère des prêts agricoles aux termes de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles. À sa clientèle et aux agriculteurs qui sollicitent un emprunt, elle dispense aussi des conseils et de l'aide pour la planification, l'organisation et le développement des exploitations agricoles. La SCA offre des hypothèques à risques partagés afin de protéger les agriculteurs contre l'instabilité des taux d'intérêt. Elle accorde également des prêts à long terme à taux d'intérêt fixe pour des périodes allant de cinq à quinze ans.

Depuis mai 1986, elle offre aussi à sa clientèle des prêts basés sur le prix des produits agricoles, au taux d'intérêt de 6 %, le remboursement de l'emprunt étant lié au cours des denrées. Ce sont les agriculteurs incapables de respecter les conditions de remboursement des emprunts ordinaires qui profiteront de cette mesure.

En décembre 1987, le gouvernement fédéral a annoncé la libération d'une somme de 100 millions de dollars pour éponger les pertes de la SCA, et il s'est engagé à fournir à cette dernière des fonds supplémentaires dès que son plan d'entreprise aura été élaboré. En outre, en janvier 1988, on a reporté le remboursement d'une dette de 103 millions de dollars de la SCA pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants pour mener à terme son programme de prêts.

Dépenses fédérales Les prêts consentis par la SCA qui ne sont pas encore remboursés s'élèvent à près de 5 milliards de dollars. Les taux d'intérêt peu élevés dont bénéficieront les agriculteurs dans le cadre du programme de prêts basés sur le prix des produits que leur offre la SCA devraient leur permettre de réaliser une économie totale de quelque 150 millions de dollars pendant la durée de ces prêts.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au Bureau de la Société du crédit agricole de sa localité ou à la :

Société du crédit agricole (Siège social)
434, rue Queen
OTTAWA K1P 6J9
(613) 996-6606

Prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative

Le 1er février 1988, on a élargi la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et on l'a rebaptisée Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative.

Objet La Loi rend plus accessibles aux agriculteurs des prêts à court et à moyen termes à des taux raisonnables pour leur permettre d'améliorer et d'étendre leur exploitation. Elle permet en outre de consentir du crédit à des coopératives vouées à la transformation, à la distribution ou à la mise en marché des produits agricoles.

Aide fournie Grâce à des garanties de prêts offertes par le gouvernement fédéral, les agriculteurs peuvent disposer de crédit à des taux d'intérêt privilégiés pour rendre leur exploitation plus efficace ou encore former une coopérative s'occupant de la transformation, de la distribution et de la mise en marché des produits agricoles.

Garanties fédérales en 1986-1987 Dans le cadre de ce programme, 8784 emprunts ont été garantis pour une valeur totale de 115,4 millions de dollars. Durant cette période, le gouvernement fédéral a remboursé pour 5,2 millions de dollars de créance.

Depuis 1984, l'aide fédérale directe à l'agriculture s'est accrue de 300 %.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-5880

Loi sur l'examen de l'endettement agricole

Objet Cette loi aide les agriculteurs en difficulté à s'entendre avec leurs créanciers sur de nouvelles modalités de crédit.

Aide fournie En vertu de la Loi, les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières ou sont menacés de faillite peuvent soumettre leur cas à un comité indépendant et impartial qui étudiera leur situation particulière ainsi que les diverses possibilités de financement ou de refinancement. Cet examen vise à établir entre les agriculteurs et leurs créanciers une entente à la fois volontaire et mutuellement satisfaisante.

Dépenses fédérales Ce programme annoncé dans le budget fédéral de 1986 a utilisé environ 14 millions de dollars pour les activités des Bureaux d'examen de l'endettement agricole pendant la période de deux ans qui a pris fin le 31 mars 1988.

En 1987, les paiements directs versés aux producteurs dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux représentaient 18,1 % du total des recettes agricoles en espèces.

Les bureaux d'examen ayant joué un rôle clé dans le processus d'assistance aux agriculteurs éprouvant des difficultés financières, l'administration fédérale fournira près de 40 millions de dollars pour leur permettre de continuer de fonctionner jusqu'en 1991. Le gouvernement fédéral a également pris des dispositions financières pour permettre à la SCA de prendre part au besoin aux arrangements conclus par l'entremise des bureaux.

RECETTES AGRICOLES EN ESPÈCES PROVENANT DES VENTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DU GOUVERNEMENT, DE 1981 À 1987

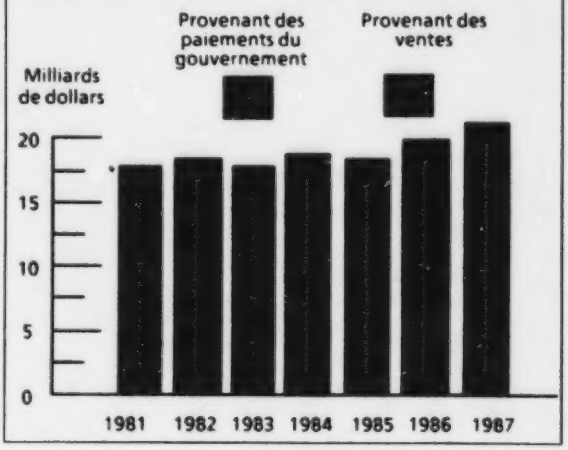

Pour de plus amples renseignements S'adresser au Bureau d'examen de l'endettement agricole de sa province ou à la :

Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-9554

Programme de paiement anticipé des récoltes

Objet Ce programme accroît le potentiel de commercialisation pour des cultures déterminées et augmente le revenu des agriculteurs.

Aide fournie Les associations d'agriculteurs admissibles peuvent contracter des emprunts garantis et exempts d'intérêt pour avancer de l'argent à leurs membres afin qu'ils puissent emmagasiner leur récolte jusqu'à ce que les conditions de vente soient favorables. Ce programme vise toutes les cultures entreposables (sauf le blé, l'avoine et l'orge) produites dans les zones régies par la Commission canadienne du blé.

Dépenses fédérales en 1986-1987 Quelque 338 millions de dollars ont été garantis, et 204 millions avancés aux producteurs par l'entremise de leurs associations agricoles. Le Trésor fédéral a

En 1986, les Canadiens ont consacré environ 10,3 % de leur revenu personnel disponible à l'achat d'aliments préparés à la maison, et 4 % aux repas pris hors du foyer.

assumé les intérêts, qui s'élevaient à 7 millions de dollars. Environ 50 associations de producteurs ont bénéficié de ce programme en 1986-1987.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-5880

Loi sur le paiement anticipé pour le grain des Prairies

Objet Ce programme améliore les ressources d'autofinancement des céréaliculteurs des Prairies au cours des périodes où ils doivent conserver leur production à la ferme.

Aide fournie Dans les zones régies par la Commission canadienne du blé, les producteurs de blé, d'avoine et d'orge qui sont admissibles peuvent recevoir une avance en espèces exempte d'intérêt en attendant le dévoilement des contingents de livraison et l'amélioration des débouchés commerciaux. On a modifié la Loi afin de mieux adapter le Programme aux besoins des agriculteurs; les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 1987.

En 1986, les produits agricoles représentaient plus de 45 % (ou 1,8 milliard de dollars) du surplus de la balance commerciale canadienne (4 milliards de dollars).

Dépenses fédérales en 1986-1987 La Commission canadienne du blé a avancé environ 642,5 millions de dollars aux producteurs, et le gouvernement fédéral a assumé les coûts d'intérêt, qui totalisaient 18,8 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-5880

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ...

Programmes d'inspection et de réglementation

Objet Les programmes sont conçus de façon à protéger les qualités marchandes des produits agricoles, alimentaires et forestiers. Il incombe à l'administration fédérale d'établir et de mettre en oeuvre des normes visant à protéger la santé des humains, des animaux et des plantes, et à faciliter le commerce national et international, tout en reconnaissant que l'industrie doit assumer la responsabilité ultime à l'égard de l'innocuité, de la salubrité et de la qualité des produits.

Priorités Programmes d'inspection et de réglementation

- Prévenir l'introduction au Canada de maladies exotiques, d'insectes, de mauvaises herbes et d'autres entités dangereuses d'origine végétale ou animale.
- Combattre et supprimer les maladies exotiques, les insectes, les mauvaises herbes et les autres entités dangereuses d'origine végétale ou animale qui ont été introduits au Canada.
- Prévenir et supprimer les menaces à la santé et à la sécurité publiques résultant de la contamination chimique ou bactérienne des produits agricoles et alimentaires.
- Prévenir, combattre et supprimer les maladies des animaux ou des plantes importantes sur le plan de l'économie ou de la santé humaine.

- Fournir les services d'inspection et de certification nécessaires à l'exportation de nos produits.
- Assurer la certification des produits agricoles et alimentaires à l'égard de facteurs de qualité importants sur le plan économique (classement).

Dépenses fédérales en 1986-1987 Le gouvernement a affecté 241,5 millions de dollars aux programmes d'inspection et de réglementation au cours de cette période.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale de la production et
de l'inspection des aliments
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 992-2114

Recherche scientifique et développement

Objet Améliorer à long terme les qualités marchandes des produits agricoles canadiens.

Domaines de recherche La recherche à long terme vise surtout à réduire les coûts de production et à accroître la valeur et la diversité des produits agricoles. D'autres recherches portent sur la sécurité de l'environnement et sur la qualité des produits.

Plus de 50 établissements de recherches agricoles au Canada travaillent en étroite collaboration avec l'industrie et les provinces. Des études sont en cours dans des domaines tels que la biotechnologie, la lutte antiparasitaire intégrée, la reproduction des animaux et des plantes, la conservation des sols et de l'eau, et la transformation des aliments. Ces travaux visent non seulement à répondre à des besoins immédiats, mais aussi à faire en sorte que le secteur agro-alimentaire canadien demeure compétitif sur la scène internationale.

CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE À L'ÉCONOMIE CANADIENNE EN 1985

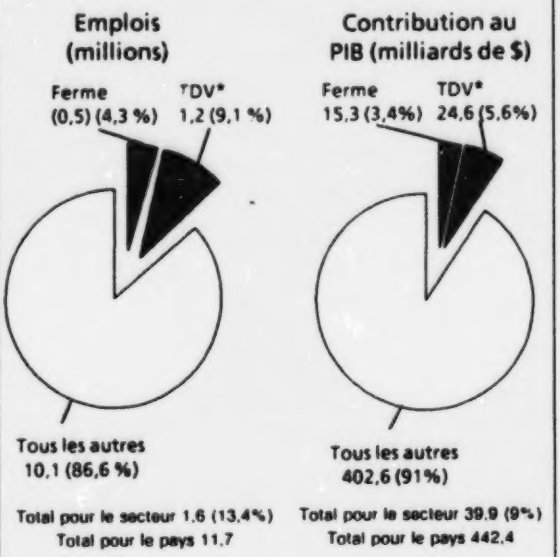

Total pour le secteur 1,6 (13,4%) — Total pour le pays 11,7

Total pour le secteur 39,9 (9%) — Total pour le pays 442,4

*Transformation, distribution, vente au détail

Dépenses fédérales en 1986-1987 Le gouvernement fédéral a consacré quelque 229 millions de dollars à la recherche agricole.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à la :

Direction générale de la recherche
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C6
(613) 995-5301

Ententes sur le développement agricole

Objet Ces ententes encouragent le développement régional selon le potentiel de production agricole et alimentaire de chaque province.

Aide fournie Depuis 1984, le gouvernement fédéral a signé toute une série d'ententes quinquennales (qui se greffent aux ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional) avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ententes sont axées sur divers objectifs, comme la protection des ressources, l'amélioration de la productivité sectorielle, l'exploitation des débouchés à l'exportation et le développement des industries secondaires.

Outre ces ententes, mentionnons d'autres projets de développement du secteur agricole régional :

- le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique (PAMPA), une entente quinquennale fédérale-provinciale visant l'amélioration de la qualité des sols et de l'eau dans le Sud-Ouest de l'Ontario;
- le Programme d'aide à l'innovation technologique dans le secteur agro-alimentaire québécois, projet qui encourage l'évaluation du potentiel commercial de nouveaux débouchés;
- le Programme de développement des productions fourragères de la région de l'Atlantique, qui offre des mesures d'encouragement en vue d'accroître la capacité de production des céréales fourragères et des fourrages dans chacune des provinces de l'Atlantique;
- l'Entente Canada-Alberta sur le sol, l'eau et les cultures.

Prestations fédérales Le gouvernement fédéral a engagé plus de 202 millions de dollars au titre des ententes de développement économique et régional. En outre, la contribution fédérale au PAMPA est de 15 millions de dollars; au Programme d'aide à l'innovation technologique du Québec, de 5 millions; à l'Entente Canada-Alberta sur le sol, l'eau et les cultures, de 2 millions de dollars; et au Programme de développement des productions fourragères de la région de l'Atlantique, de 35 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au bureau régional de la Direction générale du développement agricole d'Agriculture Canada situé dans sa province ou à la :

Direction des programmes spéciaux
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-9554

Projet de développement de la commercialisation des produits agricoles canadiens

Objet Ce programme favorise l'essor économique du secteur agro-alimentaire canadien en appuyant financièrement ses activités de développement des marchés.

Aide fournie La contribution fédérale maximale pour chaque projet est de 250 000 dollars par année, ou jusqu'à concurrence de 750 000 dollars pour la durée du projet.

Dépenses fédérales Depuis la mise en place de ce programme en avril 1985, les contributions fédérales ont totalisé environ 3,7 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au bureau régional de la Direction générale du développement agricole de votre province, ou à la :

Division des programmes spéciaux
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-9554

Objet Ce programme favorise l'essor économique du secteur agricole canadien en appuyant financièrement ses activités de développement de la production et de perfectionnement des ressources humaines.

Aide fournie La contribution fédérale maximale pour chaque projet est de 250 000 dollars par année, ou jusqu'à concurrence de 750 000 dollars pour la durée du projet.

Dépenses fédérales Depuis la mise en place de ce programme en avril 1985, la contribution fédérale a totalisé environ 17,4 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au bureau régional de la Direction générale du développement agricole de sa province, ou à la :

Division des programmes spéciaux
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-9554

Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures

Objet Le programme fournit de l'aide pour la mise au point de nouvelles variétés végétales et de nouvelles techniques de production, l'évaluation efficace et en temps opportun des nouvelles cultures, et la détermination de leurs possibilités commerciales.

Aide fournie Le programme est conçu de façon à permettre le versement de contributions à l'égard de projets émanant des universités et d'autres organismes à but non lucratif.

Dépenses fédérales estimatives Le programme comporte un budget annuel de 750 000 dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au bureau régional de la Direction générale du développement agricole d'Agriculture Canada situé dans sa province ou à la :

Division des programmes spéciaux
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-9554

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

Objet L'ARAP travaille en collaboration avec les agriculteurs et les trois gouvernements provinciaux des Prairies afin de promouvoir la conservation des sols, et de préserver et de mettre en valeur les ressources hydriques de la région.

Aide fournie L'ARAP fournit aux agriculteurs une aide financière et technique pour le creusage de puits et de réservoirs, la construction de barrages de retenue et d'ouvrages d'irrigation, et l'adoption de mesures de conservation. Les petites collectivités reçoivent une aide technique et financière pour l'aménagement de sources d'approvisionnement en eau (puits, réservoirs et aqueducs).

L'ARAP fournit gratuitement de jeunes plants pour l'aménagement de brise-vent dans les champs. Son programme de pâturages collectifs contribue à protéger de l'érosion les terres à faible rendement tout en offrant de bons pâturages aux agriculteurs et éleveurs admissibles.

Dépenses fédérales pour 1986-1987 Les dépenses totales de l'ARAP se sont élevées à 72,9 millions de dollars, sans compter les programmes relatifs à la sécheresse.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à :
L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)
Section des communications
REGINA (Saskatchewan)
S4P 0R5
(306) 780-5884

PROGRAMMES D'AIDE AU TRANSPORT ...

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

Objet La Loi sur le transport du grain de l'Ouest offre une subvention d'environ 700 millions de dollars par année au transport du grain des Prairies. Elle a permis la création de l'Office du transport du grain, qui travaille à établir, en collaboration avec le secteur, un réseau de transport et de manutention amélioré.

Aide fournie En vertu de la Loi, les sociétés ferroviaires reçoivent des subventions qui couvrent l'écart entre les frais de transport payés par les céréaliculteurs des Prairies et les frais d'expédition des céréales vers les ports de la Colombie-Britannique, de Thunder Bay et de Churchill.

Dépenses fédérales En vertu de la Loi, le gouvernement fédéral déboursera environ 700 millions de dollars au cours de la campagne de 1987-1988.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à :

L'Office du transport du grain
135, avenue Lombard
WINNIPEG (Manitoba)
R3B 0T4
(204) 949-3212

Aide au transport des céréales fourragères

Objet Cette mesure vient en aide aux engraisseurs dans les régions du pays qui ne produisent pas assez d'aliments du bétail.

Aide fournie Cette aide compense en partie les frais de transport des céréales fourragères canadiennes, des régions qui en ont trop vers les régions déficitaires. Les producteurs qui vendent commercialement leur grain dans les régions déficitaires sont également admissibles aux paiements.

Dépenses fédérales en 1986-1987 Pendant cette période, l'aide financière accordée s'est élevée à 15,8 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à :

L'Office des provendes du Canada
5180, chemin de la Reine-Marie, pièce 400
C.P. 177, succursale Snowdon
MONTRÉAL (Québec)
H3X 3T4
(514) 283-7505

Bien que le Canada vienne au sixième rang des pays producteurs de blé, il n'est surpassé que par les États-Unis au chapitre des exportations. En 1986-1987, les ventes canadiennes de blé à l'étranger représentaient 23 % des exportations mondiales.

Nota Le gouvernement fédéral a également fourni, en 1986-1987, plus de 250 millions de dollars à un certain nombre d'autres programmes spécialisés qui soutiennent le transport de produits agricoles. Pour de plus amples renseignements sur ces programmes, s'adresser à la :

Commission canadienne des transports
15, rue Eddy
HULL (Québec)
K1A 0N9
(819) 997-6567

MESURES D'AIDE SPÉCIALE ...

Programme spécial canadien pour les grains

Objet Ce programme a pour but d'atténuer les effets de la guerre de subventions entre la CÉE et les États-Unis sur le secteur céréalier du Canada, en augmentant la marge d'autofinancement des producteurs de grains canadiens.

Aide fournie Le paiement spécial en espèces effectué en 1988 dans le cadre du Programme couvre la récolte de 1987. La somme versée aux producteurs est calculée en fonction des superficies ensemencées admissibles; elle reflète les baisses relatives de prix que subissent les produits touchés par la guerre commerciale que se livrent la CÉE et les États-Unis.

Les cultures comprises dans le Programme sont le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les céréales mélangées, le maïs, le soja, le canola, le lin et le tournesol, les cultures spéciales et le miel. Les paiements s'appliquent également aux superficies en jachère dans la région désignée de la Commission canadienne du blé. Par contre, les grains d'ensilage, les semences de plantes fourragères, l'affourragement en vert et le foin sont exclus.

Le Canada est le plus important producteur (14,6 millions de tonnes en 1986-1987) et exportateur d'orge au monde, ses ventes à l'étranger représentant 35 % des exportations mondiales.

Les paiements sont limités à 25 000 $ par producteur.

Dépenses fédérales En 1988, les producteurs ont reçu une aide financière totalisant 1,1 milliard de dollars, y compris un paiement provisoire de 750 millions de dollars. En 1987, les indemnités ont atteint 1 milliard de dollars, ce qui donne un total de 2,1 milliards de dollars sur deux ans.

Pour de plus amples renseignements S'adresser à :

L'Administrateur
Programme spécial canadien pour les grains
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 1J3
1-800-267-6343

Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA)

Objet Ce programme vient en aide aux familles qui abandonnent l'agriculture pour des motifs financiers et dont les membres souhaitent entreprendre une nouvelle carrière dans un secteur non agricole.

En 1985, les producteurs canadiens ont réalisé des recettes agricoles en espèces de 20,4 milliards de dollars à la vente de produits comme les céréales et les oléagineux (31,4 %), les bovins et les bovins laitiers (31,4 %), les porcs (10,4 %), la volaille et les oeufs (7,1 %) ainsi que les fruits et légumes (4,1 %).

Aide fournie Le PCRA offre une subvention allant jusqu'à 1600 $ pour la période de transition et une aide financière supplémentaire pendant 22 autres semaines. Les personnes admissibles peuvent également recevoir des indemnités de formation, de déplacement en vue de chercher un emploi, de réinstallation, de même qu'une aide financière de départ pour leur permettre de lancer une nouvelle entreprise. Le programme prévoit en outre des modalités de remboursement de salaire pour inciter les employeurs à engager les gens qui abandonnent l'agriculture. Il permet aussi la prestation de services de counseling professionnel et personnel.

Dépenses fédérales estimatives Au 31 mars 1988, quelque 9 millions de dollars avaient été dépensés depuis le lancement du programme en septembre 1986. Une somme supplémentaire de 28 millions de dollars est prévue pour la période allant jusqu'au 31 mars 1991.

Pour de plus amples renseignements S'adresser au Centre d'emploi du Canada, au bureau de la Société du crédit agricole ou aux Services de main-d'oeuvre agricole de sa localité, ou à la :

Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
OTTAWA K1A 0C5
(613) 995-9554

Outre ceux qui sont décrits dans cette publication, le gouvernement fédéral finance beaucoup d'autres programmes créés dans l'intérêt des producteurs agricoles et du secteur agro-alimentaire. Mentionnons :

- l'homologation et l'inspection des semences, des aliments du bétail, des engrais et des pesticides;
- les programmes de contrôle des aptitudes du bétail;
- le développement et la promotion des exportations;
- la diffusion d'information sur les marchés par le moyen de rapports et de prévisions concernant les prix du marché;
- la supervision des offices nationaux de commercialisation pour les oeufs, le dindon et le poulet de chair;

- un soutien par l'intermédiaire de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles et le Fonds pour l'amélioration agricole.
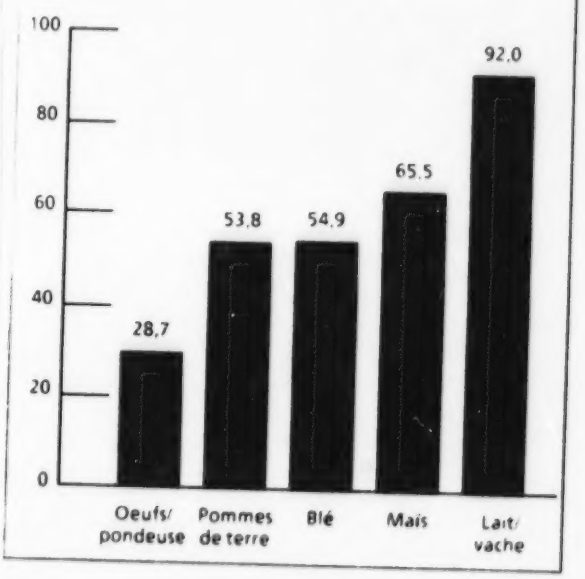
AUGMENTATIONS DE RENDEMENT POUR CERTAINS PRODUITS AU CANADA, 1986 PAR RAPPORT À 1960